

plus grand bien de la religion et de la patrie ; qu'en conséquence, les électeurs sont toujours obligés en conscience devant Dieu, de donner leur suffrage au candidat qu'ils jugent être véritablement honnête et capable de bien s'acquitter de la charge si importante qui lui est confiée, savoir ; de veiller au bien de la religion et de l'Etat, et de travailler fidèlement à le promouvoir et à le sauvegarder. »

Les mêmes Pères s'élèvent aussi avec force contre les désordres lamentables des élections et flétrissent énergiquement la corruption électorale. « Que les prêtres, ministres du Seigneur, disent-ils, élèvent donc la voix contre un si grand renversement de tous les principes de la morale, et contre une prévarication aussi criminelle et aussi funeste. »

Il n'est donc pas étonnant que les mêmes évêques aujourd'hui ou leurs successeurs, témoins affligés du progrès continu de ces mêmes désordres, et surtout de ceux qui se sont produits sur une échelle plus vaste que jamais dans les élections générales depuis un certain nombre d'années ; de la corruption effrénée qu'on y a pratiquée au mépris de la loi de Dieu et des hommes et au grand détriment des véritables intérêts de la province, des procès scandaleux qui en ont été la suite, que ces mêmes évêques, disons-nous, se soient trouvés dans la nécessité d'élever de nouveau la voix pour flétrir une si grande prévarication, un véritable attentat contre la liberté des électeurs, et un véritable déshonneur pour la province tout entière.

III

Pour se convaincre que la corruption électorale est un véritable attentat contre la liberté des électeurs, une école de démoralisation pour le peuple et une cause de ruine pour la province, il suffit d'examiner un peu les moyens par lesquels elle s'exerce ordinairement. Ces moyens peuvent se réduire aux quatre suivants :

- 1^o le mensonge ;
- 2^o la violence ;
- 3^o l'intempérance ;
- 4^o l'achat des votes.

Comme nos lecteurs le savent, tous ces actes perpétrés si largement pendant les cabales électorales, sont autant de violations de la loi de Dieu employées pour amener ou induire l'électeur à